

Délibération n°04/2026/SPC du 30 janvier 2026
 Approuvant le budget annexe transitoire primitif 2026

LE COMITE SYNDICAL

En sa séance du 30 janvier 2026 à 08h00, convoqué par le président du SPCPF par courrier D26-00114 du 19 janvier 2026 ;

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, Madame Françoise AH SCHA, étant secrétaire de séance, Le nombre de délégués en exercice étant de 100, il a été constaté le quorum avec les 52 membres présents et les 14 pouvoirs, soit 66 votants ;

Membres présents

Archipel	Collectivité	Nom	Prénom	Statut
Australes	Raivavae	FLORES	Bruno	Titulaire
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rapa	TEIPOARII épouse RIARIA	Annette	Suppléante
Australes	Rimatarā	HATITIO	Artigas	Titulaire
Australes	Rimatarā	IOANE	Théodore	Suppléant
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Paea	GEROS	Antony	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papeete	TEMEHARO-PAHUIRI	René	Titulaire
Îles du Vent	Pirae	LECHENE	Eliane	Suppléante
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	TEIHIHIPO	Tahenanui	Suppléante
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	WHITMAN	Evelyne	Suppléante
Îles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Titulaire
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épouse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TEMARII	Willy	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Havai	ROOPINIA	Johann	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuātea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuātea	BECQUET	Patrick	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI	Henri	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI épouse CIANTAR	Victorine	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	TEATIU	Roland	Suppléant

Marquises	Ua Pou	MOTUEHITU	Marietta	Suppléante
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TAINOA	David	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Jerry	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER épse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hao	MAI-TAKAMONA épse APA	Mauricette	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	RICHMOND épse MATA	Judy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuhu	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MAURI épse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tureia	BRANDER	Tevahineheipua	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tureia	MATA	Vaiarii	Suppléante
Tuamotu-Gambier	Mihiroa-Havaiki	TERIIATETOOFA	Frédéric	Titulaire

Pouvoirs

Archipel	Collectivité	Donne pouvoir	à
Australes	Raivavae	LUISEN Vaite	FLORES Bruno
Australes	Rurutu	RIVETA Frédéric	LACOUR William
Îles du Vent	Papeete	BORDET Patrick	TUIEINUI Henri
Îles du Vent	Secosud	JAMET Anthony	MARAEURA Tahuhu
Îles du Vent	Secosud	SANGUE Alain	POROI épse BERNARDINO Namoeata
Îles du Vent	Taiarapu Est	VIVISH Titaua	TUANAINAI Narii
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TONG SANG Gaston	TEMARII Willy
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LISAN Marcelin	BUTCHER épse FERRY Yseult
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LEMAIRE Gaston	MOUTAME Thomas
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	VAROA Godefroy	RAUFAUORE Woullingson
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	BOU-KAN-SAN Jocelyne	AMARU Patricia
Îles Sous-le-Vent	Havai	TAURUA Lucky	ROOPINIA Johann
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Vai	GOODING Jerry
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	TAGIHIA Silvano	APA Roland

Présents : 52
 Pouvoirs : 14
 Votants : 66
 Pour : 66
 Abstention : 0
 Contre : 0

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2026 987-200015154-20260130-DEL_04BIS_2026-BF

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et en particulier l'article L5211-20 ;
- Vu** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu** l'arrêté n° HC 667 DIRAJ/BAJC/rr du 24 décembre 2024 portant modifications des statuts du SPCPF ;
- Vu** la délibération n°11/2025/SPC du 15 janvier 2025 portant création du budget annexe transitoire ;
- Vu** la délibération n° 35/2025/SPC du 05 décembre 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2026 ;
- Vu** la délibération n° 02/2026/SPC du 30 janvier 2026 relative au compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat – budget annexe - exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n° 03/2026/SPC du 30 janvier 2026 approuvant le vote du budget principal primitif 2026 ;
- Vu** le projet du budget annexe, exercice 2026 et le rapport de présentation présentés par le Président.

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions transitoires prévues à l'article 23 des statuts, le syndicat continue d'exercer les compétences qui lui avaient été dévolues en tant que syndicat de communes jusqu'à l'achèvement des opérations engagées à ce titre, telles qu'elles sont annexées aux statuts.

Le même article prévoit la création d'un budget annexe destiné à retracer de manière distincte l'ensemble des recettes et des dépenses, y compris les amortissements, afférentes à l'exécution de ces opérations.

Ce budget annexe a été créé par délibération n°11/2025/SPC du 15 janvier 2025, à laquelle est annexée la liste exhaustive des opérations concernées.

Le rythme d'exécution de ces opérations dépend directement de l'état d'avancement des projets communaux suivis par le SPCPF. La non-perception de certaines subventions au titre de l'exercice 2025 s'explique principalement par des mouvements intervenus au sein des équipes, ayant conduit à prioriser l'avancement opérationnel des projets. Cette situation a généré un résultat déficitaire, repris au budget 2026 pour un montant de 21 408 721 F CFP.

L'équilibre du budget annexe repose en conséquence sur le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal.

Le projet de budget annexe pour l'exercice 2026, qui a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire le 5 décembre 2025, intègre l'ensemble de ces ajustements tels qu'annoncés.

Le budget annexe est arrêté à la somme de **62.616.679 XPF** et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement : **62.616.679 XPF** ;
- En section d'investissement : **0 XPF**.

ADOPTE

Article 1 : Le budget annexe transitoire, exercice 2026, du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française est arrêté et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **62.616.679 XPF** comme suit :

- ❖ En section de fonctionnement : **62 616 679 XPF**
- ❖ En section d'investissement : **0 XPF**

En section de fonctionnement :

			Synthèse	Budget DEP	Budget annexe transitoire du SPCPF
F/I	D/R	Chapitre	Libellé		
Fonctionnement	Dépenses	011	Charges à caractère général	27 813 581	27 813 581
		012	Charges de personnel	13 144 377	13 144 377
		65	Autres charges de gestion courante	250 000	250 000
		67	Charges exceptionnelles	-	-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-
		002	Report exercice N-1	21 408 721	21 408 721
	Total dépenses de fonctionnement			62 616 679	62 616 679
	Recettes	002	Excédent de fonctionnement	-	-
		13	Rembt sur rémunération du personnel	-	-
		70	Produits du service du domaine	-	-
		74	Dotations et participations-FIP/Subventions	46 709 208	46 709 208
		74	Dotations et participations- Communes	-	-
		74	Dotations et participations- Subvention BP	15 907 471	15 907 471
		77	Produits exceptionnels	-	-
		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-
	Total recettes de fonctionnement			62 616 679	62 616 679
Contrôle de légalité					
Date de réception de l'AR: 02/02/2026					
987-200015154-20260130-DEL_04BIS_2026-BF					

En section d'investissement :

		Synthèse		SPCPF
F/I	D/R	Chapitre	Libellé	
Investissement	Dépenses	001	Solde d'exécution reportée	-
		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
		20	Immobilisations incorporelles	-
		21	Immobilisations corporelles	-
		Total dépenses d'investissement		
	Recettes	001	Solde d'exécution reportée	-
		13	Subventions d'investissement	
		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
		Total recettes d'investissement		-

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après :
Envoi au contrôle de légalité le :
Et publication du : 03/03/2026


Le Président
Cyril TETUANUI